



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT
AGAINST AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N°

/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/LNH du

Portant attribution de la Demande de Cotation N°D13-154/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 18 mai 2026 pour la production des SOP/affiches sur l'algorithme de dépistage et des directives de dépistage du VIH au niveau des formations sanitaires.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu la Demande de Cotation N°D13-154/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 18 mai 2026 pour la production des SOP/affiches sur l'algorithme de dépistage et des directives de dépistage du VIH au niveau des formations sanitaires ;
Vu la lettre n°007/L/MINSANTE/CSPM-CNLS/SEC/26 du 16 juillet 2026 portant proposition d'attribution de la Demande de Cotation N°D13-154/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 18 mai 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire de la Demande de Cotation N°D13-154/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 18 mai 2026 pour la production SOP/affiches sur l'algorithme de dépistage et des directives de dépistage du VIH au niveau des formations sanitaires.

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieu de livraison
ETS TEAM MP B.P : - Yaoundé Tél.: 691 28 28 43	Production des SOP/affiches sur l'algorithme de dépistage et des directives de dépistage du VIH au niveau des formations sanitaires.	8 109 000	Trente (30) jours au GTC/CNLS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP/JDM ;
- ✓ CSPM-CNLS ;
- ✓ GTC/CNLS ;
- ✓ Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Archives/chronos.